

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 530 706**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)
②1 N° d'enregistrement national : **82 13037**
⑤1 Int Cl³ : E 04 B 7/18; E 06 B 7/21, 7/23.

①2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION À UN BREVET D'INVENTION

A2

②2 Date de dépôt : 21 juillet 1982.

③0 Priorité

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 4 du 27 janvier 1984.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet n° 82 01945 pris le 2 fé-
vrier 1982.

⑦1 Demandeur(s) : *GUERIN Armand.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Armand Guerin.

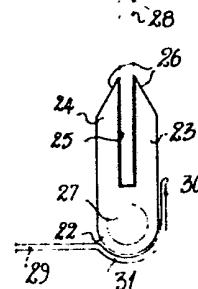
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : L. Le Guen.

⑤4 Lucarne.

⑤7 La lucarne dont l'ouvrant 1 est formé d'une seule pièce
comprenant, autour de sa face principale sensiblement paral-
lèle au toit, des bords latéraux et inférieur rabattus dans des
plans sensiblement verticaux.

Les bords de la feuille transparente formant l'ouvrant 1 sont
munis d'un joint 21 en matériau élastomère dont le profil est
au moins ovoïde dans sa partie basse 22, avec une fente 25
dans sa partie haute, dans laquelle s'insère le bord 28. Le
profil du joint peut avoir la forme d'une goutte d'eau. Sous la
surface du joint 21 venant en contact avec la costière, est
prévue une cavité 27 de section arrondie ou de croissant. Le
profil du joint peut comporter deux fentes dans lesquelles
s'insèrent les bords de double parois.



FR 2 530 706 - A2

La présente invention concerne des améliorations, perfectionnements et modifications à une lucarne dont l'ouvrant est formé d'une seule pièce comprenant, autour de sa face principale sensiblement parallèle au toit, des bords latéraux et inférieur rabattus dans des plans sensiblement verticaux, qui fait l'objet de la demande de brevet principal FR 82 01945 déposée le 2 février 1982.

Dans un exemple de réalisation de lucarne décrite dans la demande de brevet principal, les bords rabattus reposent sur la surface de la costière, quand la lucarne est fermée.

10 Un objet de l'invention consiste à prévoir des joints d'étanchéité pour les bords de la lucarne mentionnée ci-dessus.

Un autre objet de l'invention consiste à prévoir une telle lucarne équipée d'un dispositif de sécurité incendie classique.

Suivant une caractéristique de l'invention, les bords de la feuille transparente formant l'ouvrant sont munis d'un joint en matériau élastomère dont le profil est au moins ovoïde dans sa partie basse, avec une fente dans sa partie haute, dans laquelle s'insère le bord.

20 Suivant une autre caractéristique, le profil du joint a la forme d'une goutte d'eau, la fente étant positionnée en haut de la goutte d'eau.

Suivant une autre caractéristique, sous le surface du joint venant en contact avec la costière, est prévue une cavité de section arrondie ou de croissant.

25 Suivant une autre caractéristique, le profil du joint comporte deux fentes parallèles dans lesquelles s'insèrent les bords de double parois.

30 Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres apparaîtront plus clairement à la lecture de la description d'exemples de réalisation, ladite description étant faite en relation avec les dessins joints, parmi lesquels:

la Fig. 1 est un profil d'un premier exemple de réalisation d'un joint suivant l'invention,

35 la Fig. 2 montre le joint de la Fig. 1 associé à une lucarne à simple vitrage,

les Figs. 3 et 4 sont des vues analogues à celles des Figs. 1 et 2, mais concernent un exemple de réalisation de joint pour lucarne

à double vitrage,

les Figs. 5 et 6 montrent respectivement des variantes des joints des Figs. 2 et 4,

la Fig. 7 est une vue schématique de côté d'une lucarne munie
5 d'un joint suivant l'invention,

la Fig. 8 montre un exemple de réalisation de costière associée à une lucarne suivant l'invention, et

la Fig. 9 est une vue en perspective d'une lucarne suivant l'invention, en position ouverte et équipée d'un système de sécurité
10 incendie.

Le joint 21, Fig. 1, a un profil formé d'une partie en forme de couronne circulaire 22, surmontée d'un U dont les deux branches 23 et 24 forment entre elles une fente 25. Les extrémités des branches 23 et 24 sont biseautées et les bords extérieurs 26 du U se rapprochent
15 en partant de la couronne 22. La largeur de la fente 25 correspond à l'épaisseur de la feuille formant l'ouvrant 1. La couronne 22 et la base du U délimite une cavité 27 de section circulaire. Le matériau du joint 21 peut être un élastomère quelconque, mais est de préférence du néoprène.

A la Fig. 2, on a montré le joint 21 de la Fig. 1, dans la fente duquel a été inséré le bord libre 28 de l'ouvrant 1. Les biseaux prévus en haut des branches 23 et 24 facilitent l'insertion du bord 28 dans la fente. De plus, à la Fig. 2, on a montré, en coupe, la partie interne d'une costière 29 dont le bord interne 30
25 remonte par rapport au niveau 31 du toit à l'endroit considéré.

De préférence le coude 31 de la costière 29 descend au-dessous du niveau du toit, ce qui assure un bon guidage latéral du joint 21.

A la Fig. 3, on a montré un joint 32 qui se distingue essentiellement de celui de la Fig. 1 par le fait qu'il comporte deux
30 fentes 33 et 34 au lieu d'une seule. Comme le montre la Fig. 4, les fentes 33 et 34 sont destinées à recevoir les bords 35 et 36 d'un double vitrage de lucarne.

A la Fig. 5, on a montré un profil de joint 37 du type de celui de la Fig. 1, à une seule fente, mais dont le profil est ovoïde et plus large vers le bas. La cavité 38, au-dessous du fond de la fente
35 39, a, au repos, une section en croissant. Bien entendu, la section de la cavité 38 pourrait être ronde comme à la Fig. 1.

A la Fig. 6, on a montré le profil d'un joint 40 du type de celui de la Fig. 3, mais avec une forme ovoïde et une cavité 41 à section en croissant. Bien entendu, on peut associer aux joints des Figs 3, 5 et 6, des costières telles que la costière 29 de la Fig. 2.

5 La vue de côté de la Fig. 7 montre une lucarne 1 muni d'un joint 42, qui peut être l'un de ceux qui viennent d'être décrit.

La Fig. 8 montre le profil d'une costière 43 qui comporte une partie concave 44, analogue au coude 31, Fig. 2, mais dont le rebord interne 45 est vertical et de dimension relativement grande de
10 manière à former directement le dormant de la lucarne. Ce rebord 45 est également visible à la Fig. 7.

Il apparaîtra que la costière 29 ou 42 garantit l'étanchéité de la lucarne.

Enfin, la lucarne 1, Fig. 9, est muni d'un ressort 46 qui
15 assure son ouverture en grand dès que sa serrure est libérée. L'organe de verrouillage de la serrure peut être commandée soit manuellement, soit automatiquement en cas d'incendie, par exemple au moyen d'un fusible thermique ou d'un détecteur de fumée, non montrés.

20

25

30

REVENDEICATIONS

1) Lucarne dont l'ouvrant (1) est formé d'une seule pièce comprenant, autour de sa face principale sensiblement parallèle au toit, des bords latéraux et inférieur rabattus dans des plans sensiblement verticaux, caractérisée en ce que les bords de la feuille transparente formant l'ouvrant (1) sont munis d'un joint (21) en matériau élastomère dont le profil est au moins ovoïde dans sa partie basse (22), avec une fente (25) dans sa partie haute, dans laquelle s'insère le bord (28).

2) Lucarne suivant la revendication 1, caractérisée en ce que le profil du joint (37) a la forme d'une goutte d'eau, la fente (39) étant positionnée en haut de la goutte d'eau.

3) Lucarne suivant la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que, sous le surface du joint (21 ou 34) venant en contact avec la costière, est prévue une cavité (27 ou 38) de section arrondie ou de croissant.

4) Lucarne suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que le profil du joint (32) comporte deux fentes (33, 34) parallèles dans lesquelles s'insèrent les bords de double parois.

5) Lucarne suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que, la costière comporte un rebord interne formant le dormant de la lucarne.

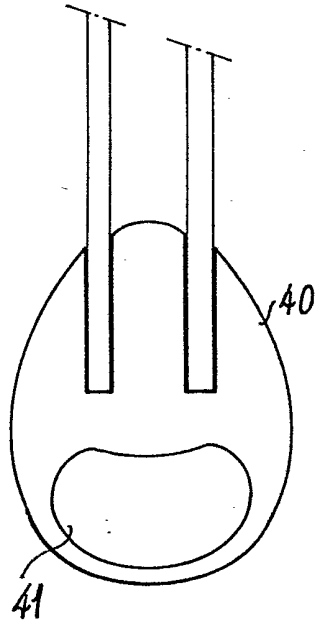


FIG. 6

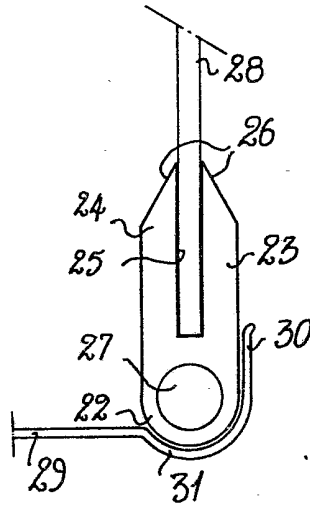


FIG. 2

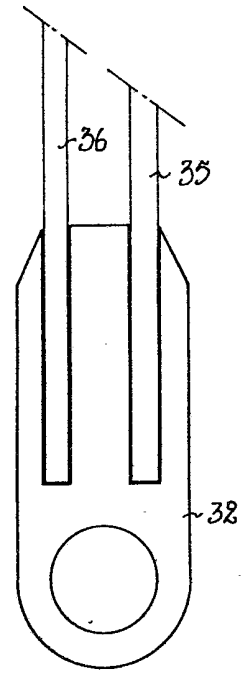


FIG. 4

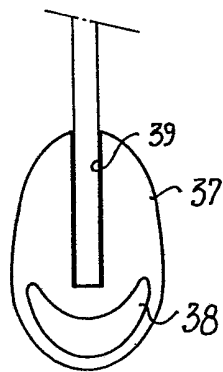


FIG. 5

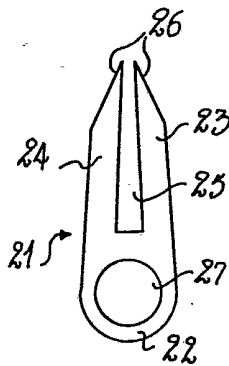


FIG. 1

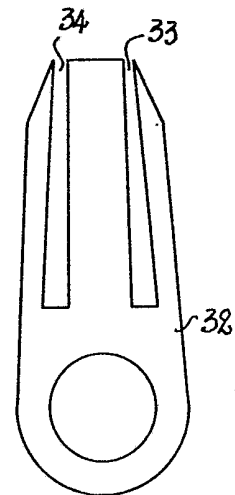


FIG. 3

2,2



FIG. 7

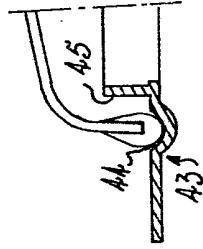


FIG. 8

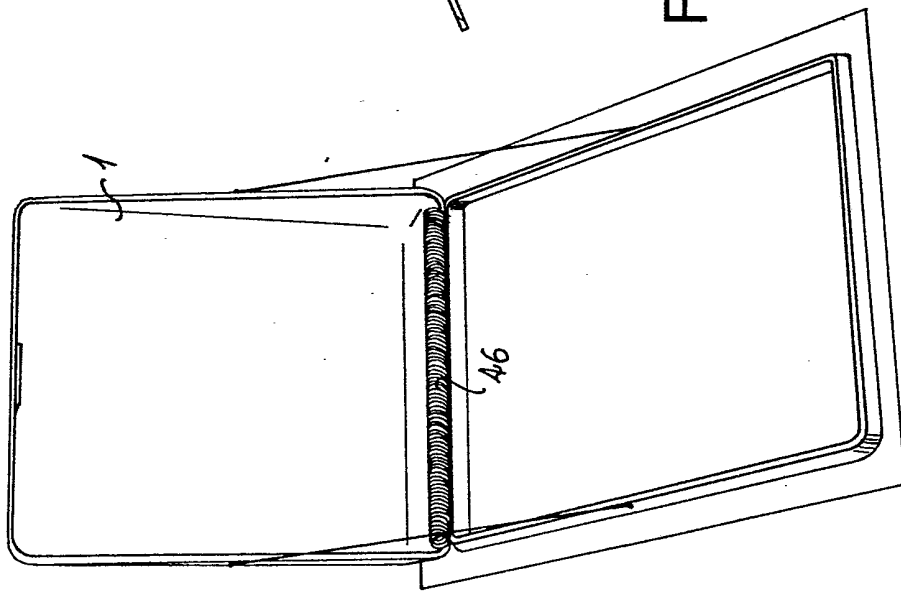


FIG. 9